

**Programme d'assistance directe du comté de Johnson
Document de clarification de décision**

Le programme d'assistance directe du comté de Johnson examine l'admissibilité des demandes en fonction de l'identité, de la résidence, des revenus et de l'impact du COVID-19.

Afin de garantir une communication cohérente et l'égalité des chances pour tous les demandeurs, le programme d'assistance directe du comté de Johnson a inclus des clarifications pour les raisons courantes pour lesquelles les demandes ont pu être jugées inadmissibles pour des critères d'éligibilité spécifiques. Les demandeurs sont invités à faire appel de la décision et sont encouragés à utiliser ce document pour les aider dans ce processus.

Identité	Identité : Eligible	Il a été déterminé que les demandeurs qui ont reçu ce code ont satisfait aux critères d'éligibilité de l'identité.
	Identité : Inéligible : La documentation ne correspond pas à la demande	Les demandeurs qui ont reçu ce code n'ont pas soumis de documents correspondant aux informations d'identité qu'ils ont incluses dans leur demande. Les erreurs les plus courantes consistent à soumettre des documents pour un nom différent de celui figurant sur la demande, à soumettre de manière incohérente plusieurs versions du nom dans la demande et/ou dans les documents soumis, et à soumettre des documents avec une date de naissance qui ne correspond pas à celle fournie dans la demande.
	Identité : Inéligible : Identification expirée	Les demandeurs qui reçoivent ce code ont fourni des documents d'identité qui ont été délivrés avant le 25 avril 2012 et qui ont expiré avant le 25 avril 2022.
	Identité : Inéligible : Documentation insuffisante	Les demandeurs qui reçoivent ce code n'ont pas fourni suffisamment de documents prouvant leur identité. Les candidats doivent présenter l'un des documents figurant dans la moitié supérieure de la rubrique "Identity" du tableau "Accepted Documentation" OU deux documents figurant dans la moitié inférieure de la rubrique "Identity" du tableau "Accepted Documentation". Les candidats doivent soumettre les documents mentionnés dans la rubrique "Identify", car tous les documents gouvernementaux ou institutionnels ne peuvent pas être utilisés pour vérifier l'identité. Les candidats doivent s'assurer que les informations essentielles de chaque document soumis sont visibles dans leur soumission. Parmi les exemples d'informations essentielles manquantes, citons les scans, les photos du dos d'une carte d'identité ou d'un formulaire (sans le recto), une photo de la carte d'identité ou du formulaire qui ne comporte pas le nom, la date de naissance, la date d'émission ou la date d'expiration, et les documents de source inconnue (c'est-à-dire sans l'agence ou l'autorité qui les a émis).
	Identité : Inéligible : Impossible d'examiner la documentation jointe	Les demandeurs qui ont reçu ce code ont soumis un ou des documents d'identité qui étaient flous ou impossibles à lire, qui étaient protégés par un mot de passe ou qui n'ont pas été joints correctement. Pour les documents protégés par un mot de passe, les candidats doivent ouvrir le document, saisir leur mot de passe, puis faire une capture d'écran du document, ou utiliser la fonction d'impression en pdf, ou imprimer le document et le photographier pour créer un document non protégé par un mot de passe.

Résidence	Résidence : Eligible	Il a été déterminé que les demandeurs qui ont reçu ce code ont satisfait aux critères d'admissibilité en matière de résidence.
	Résidence : Inadmissible : Documentation insuffisante	Les demandeurs qui reçoivent ce code n'ont pas correctement documenté leur résidence. Les erreurs les plus courantes consistent à ne pas joindre les documents acceptables ou à soumettre des documents pour des adresses autres que celle indiquée dans leur demande. Pour documenter correctement la résidence, les demandeurs doivent avoir présenté l'un des documents énumérés sous la rubrique "Residency" du tableau "Accepted Documentation" disponible sur le site Web du programme d'aide directe, qui indique clairement leur nom et leur adresse actuelle tels qu'ils figurent dans leur demande.
	Résidence : Inéligible : Adresse non valide	Les demandeurs qui reçoivent ce code ont saisi une adresse qui ne peut être vérifiée. Les demandeurs peuvent avoir saisi un numéro de maison incorrect, un nom de rue incorrect, une ville incorrecte, un code postal incorrect, une adresse de rue qui n'a pas pu être localisée, ou une autre erreur d'adresse.
	Résidence : Inéligible : En dehors du comté de Johnson	Les demandeurs qui ont reçu ce code ont indiqué une adresse située en dehors du comté de Johnson, en Iowa, ont présenté des documents indiquant qu'ils n'étaient pas des résidents continus du comté de Johnson, en Iowa, depuis le 1er mars 2020, ou ont attesté qu'ils ne sont pas actuellement des résidents du comté de Johnson, en Iowa, ou qu'ils n'étaient pas résidents depuis le 1er mars 2020.
	Résidence : Inéligible : Impossible d'examiner la documentation jointe	Les demandeurs qui ont reçu ce code ont soumis un ou des documents relatifs aux résidence qui étaient flous ou impossibles à lire, qui étaient protégés par un mot de passe ou qui n'ont pas été joints correctement. Pour les documents protégés par un mot de passe, les candidats doivent ouvrir le document, saisir leur mot de passe, puis faire une capture d'écran du document, utiliser la fonction d'impression en pdf ou imprimer le document et le photographier pour créer un document non protégé par un mot de passe qu'ils peuvent soumettre.

Revenu	Revenu : Eligible	Il a été déterminé que les demandeurs qui ont reçu ce code ont satisfait aux critères d'admissibilité en matière de revenu.
	Revenu : Inadmissible : La documentation ne correspond pas à la demande	Les demandeurs qui reçoivent ce code ont joint des documents qui ne justifient pas le montant qu'ils ont déclaré comme revenu annuel. Les demandeurs doivent s'assurer que le nom figurant sur le document de revenu correspond au ménage du demandeur et que le document suggère un revenu qui correspond à leur revenu annuel déclaré.
	Revenu : Inadmissible : Documentation insuffisante	Les demandeurs qui reçoivent ce code n'ont pas correctement documenté leur revenu annuel. Pour documenter correctement le revenu annuel, les demandeurs doivent avoir présenté l'un des documents énumérés sous la rubrique "Income" du tableau "Accepted Documents" disponible sur le site Web du programme d'aide directe, qui indique clairement leur nom, leur revenu et la fréquence à laquelle ils sont payés. Voici quelques-unes des erreurs les plus courantes : <ul style="list-style-type: none"> • Soumettre seulement une semaine de fiches de paie ou soumettre un chèque au lieu d'une fiche de paie. Les demandeurs doivent utiliser la Template Letter Documenting Income s'ils n'ont pas de fiches de paie. • Soumettre une capture d'écran à partir d'un portail de paiement en ligne. Les portails en ligne omettent souvent les informations d'identification. Les demandeurs doivent s'assurer que leur documentation comprend le nom du demandeur, la source du paiement et la fréquence du paiement. • Soumettre une photo qui ne contient pas les informations requises. Assurez-vous que le nom, la date et le montant sont visibles. • Soumettre une déclaration de remboursement d'impôt au lieu d'une déclaration d'impôt. Le nom et le revenu brut ajusté de 2020 ou 2021 doivent être visibles. • Soumettre un document démontrant un revenu antérieur au 1er mars 2020. • Soumission d'un formulaire incomplet de Template Letter Documenting Income. Les modèles de Template Letters Documenting Income doivent comporter une signature, une indication de la source des revenus et de la fréquence des paiements. Il ne suffit pas de taper une signature.
	Revenu : Inadmissible : En dehors des limites de revenu du programme	Les demandeurs qui ont reçu ce code ont joint des documents qui démontrent un revenu annuel de 2020 ou 2021 trop élevé pour être admissible au programme.
	Revenu : Inadmissible : Impossible d'examiner la documentation jointe	Les demandeurs qui ont reçu ce code ont soumis un ou des documents relatifs au revenu qui étaient flous ou impossibles à lire, qui étaient protégés par un mot de passe ou qui n'ont pas été joints correctement. Pour les documents protégés par un mot de passe, les candidats doivent ouvrir le document, saisir leur mot de passe, puis faire une capture d'écran du document, ou utiliser la fonction d'impression en pdf, ou imprimer le document et le photographier pour créer un document non protégé par un mot de passe.

Impact du COVID-19	Impact : Eligible	Il a été déterminé que les demandeurs qui ont reçu ce code ont satisfait aux critères d'éligibilité à l'impact.
	Impact : Inéligible : Aucun impact du COVID-19 n'a été signalé	Les demandeurs qui reçoivent ce code ont indiqué qu'ils n'ont subi aucun des impacts COVID-19 décrits dans les exigences du programme, à aucun moment depuis le 1er mars 2020.